

Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 9 février 2022 en vidéoconférence.

Sont présents :

Monsieur Yves Bélanger, président et maire de La Macaza,
Madame Francine Létourneau, vice-présidente et mairesse de Nominique;
Monsieur Denis Lacasse, administrateur et maire de Rivière-Rouge;

Étaient également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 février 2022 est ouverte à 16 h 54.

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2021
4. Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de décembre 2021 et janvier 2022.
5. Adoption de la politique modifiée de gestion des ressources humaines
6. Application de la politique de gestion des ressources humaines aux contrats de travail des employés-cadres
7. Finalisation de l'appel d'offres 2021-04 – Achat d'une remorque de transbordement
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 010-2022 visant l'achat d'un camion tracteur et d'une remorque de transbordement
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Il est proposé par madame Francine Létourneau d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2021 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse.

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2021 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2021 ET DE JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de décembre 2021 et de janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau.

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de décembre 2021 et de janvier 2022 suivante :

Comptes	Déc. 2021	Jan. 2022	Total
André Séguin	60.00 \$		60.00 \$
Astus inc.	68.99 \$		68.99 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier		488.60 \$	488.60 \$
CLR Exel Radio	126.19 \$	281.41 \$	407.60 \$
Dépanneur L'Essentiel Plus		256.00 \$	256.00 \$
FQM assurances		10 378.98 \$	10 378.98 \$
Groupe environnemental Labrie	893.35 \$		893.35 \$
La Capitale	1 517.61 \$	1 517.61 \$	3 035.22 \$
Denis Lacasse	25.00 \$		25.00 \$
Luc Laurin	50.63 \$		50.63 \$
Francine Létourneau	54.00 \$		54.00 \$
Municipalité de La Macaza	8 077.58 \$		8 077.58 \$
Pièces d'auto Rivière-Rouge	485.88 \$	908.15 \$	1 394.03 \$
Salaires et remises gouvernementales	21 072.82 \$	18 444.06 \$	39 516.88 \$
Seao-Constructo		1.87 \$	1.87 \$
Services de paie Desjardins	189.78 \$	191.60 \$	381.38 \$
Visa	246.74 \$		246.74 \$
Total	32 868.57 \$	32 468.28 \$	65 336.85 \$

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

ADOPTION DE LA POLITIQUE MODIFIÉE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'une politique de gestion des ressources est actuellement en vigueur depuis son adoption le 12 février 2020 par la résolution 2020.02.008;

CONSIDÉRANT la modification à cette politique le 11 novembre 2020 par la résolution 2020.11.056;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y apporter des modifications pour qu'elle corresponde aux orientations du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette politique précisera les conditions de travail des employés de la Régie nommés en vertu de l'article 596 du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le régime de travail des employés de la Régie est celui des normes du travail du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Régie établit par cette politique un cadre de travail complémentaire aux normes du travail du Québec pour ses employées;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire déterminer les conditions de travail et les salaires des employés de la Régie pour les prochaines années.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Denis Lacasse.

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter la politique modifiée de gestion des ressources humaines de la Régie de collecte environnementale de la Rouge.

QUE cette politique s'applique rétroactivement au premier janvier 2022.

Tous les administrateurs déclarent avoir lu la politique et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

6.

APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AUX CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES

CONSIDÉRANT l'adoption de modifications à la politique de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 *Modalités salariales* s'applique à tout employé de la Régie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau.

Et résolu à l'unanimité

DE préciser par cette résolution que l'article 6.1 *Modalités salariales* de la politique de gestion des ressources humaines s'applique également au personnel cadre, nonobstant les indications incluses dans les contrats de travail.

ADOPTÉE

7.

FINALISATION DE L'APPEL D'OFFRES 2021-04 – ACHAT D'UNE REMORQUE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'offre non conforme reçue de Deloupe inc. pour un montant de 179 986.26, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la demande faite auprès de Deloupe inc. pour fournir des documents complémentaires;

CONSIDÉRANT la réception de ces documents de Deloupe inc. le 9 février 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Lacasse.

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer définitivement le contrat d'achat d'une remorque de transbordement à Deloupe inc. pour un montant de 179 986.26 incluant les taxes applicables et selon le devis de l'appel d'offres 2021-04.

ADOPTÉE

8.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 010-2022 VISANT L'ACHAT D'UN CAMION TRACTEUR ET D'UNE REMORQUE DE TRANSBORDEMENT

Madame Francine Létourneau donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 010-2022 visant l'achat d'un camion tracteur et d'une remorque de transbordement.

Madame Francine Létourneau dépose également le projet de règlement d'emprunt numéro 010-2022 visant l'achat d'un camion tracteur et d'une remorque de transbordement.

8.

PÉRIODE DE QUESTIONS

9.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame Francine Létourneau

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 février 2022 soit levée à 17 h 01.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE (LE PRÉSIDENT)

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Monsieur, Yves Bélanger

Monsieur André Séguin